



Non présentations d'enfant

Par Fatyben

Bonjour

Je souhaiterais savoir en pénal je souhaiterais écrire au procureur pour non présentations d'enfant, j'ai effectué quatre plaintes depuis septembre suite à une garde partagée non respectée et je souhaite aussi passer par le JAF pour faire respecter le jugement de la garde partagée avec une restriction financière par jour de non représentation de mon enfant et je voudrais savoir si en pénal si je peux écrire au procureur et donner les 4 plaintes et ainsi que les échanges de messages WhatsApp que j'ai mis sur une carte SD que je sortirai sur l'ordinateur et lui donner pour constater les infractions à l'exécution et lui indiquer au procureur sur les messages qui sont très longs les passages où il refuse de me le remettre et c'est une contradiction concernant mon enfant en prétextant que mon enfant refuse de venir ?

Pouvez-vous m'indiquer les démarches à faire car je ne suis pas avocat et faire une demande d'aide juridictionnelle prend deux mois pour être acceptée et si j'ai un avocat commis d'office en demandant une aide juridictionnelle par le bâtonnier qui choisira pour moi et ce que se sera un avocat spécialisé en droit de famille ? Et si je peux écrire au procureur pour une plainte et si cela prendra combien de temps ?

Et comment faire pour le JAF pour faire respecter la garde partagée et faire la demande de restriction financière par jour de non représentation d'enfant car depuis je n'ai aucun contact.

Merci pour votre retour